

La séance ordinaire du conseil a eu lieu le premier mars.

## **AVIS PUBLIC**

**Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum.**

**Second projet du règlement # 318, adopté le premier mars 2010 modifiant le règlement de zonage numéro 243.**

### **AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 22 février 2010, le Conseil a adopté, le premier mars 2010, le second projet de règlement numéro 318 amendant le règlement de zonage numéro 243.

Ce second projet contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes de certains secteurs de zone de la municipalité afin qu'un règlement qui la contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ainsi, la disposition autorisant, en zone agricole viable, la construction d'une résidence sur un ou plusieurs lots contigus ou qui seraient contigus et qui sont des lots vacants (sans logement) si la superficie de celui-ci ou de ces lots est, ou forme, un ensemble d'au moins 40,47 hectares, est susceptible d'approbation référendaire. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de tous les secteurs de zone agricoles viables et des secteurs de zones contigus aux secteurs de zone agricoles viables.

Les secteurs de zone agricoles viables concernés et les secteurs de zones contigus à ces secteurs de zones concernés sont les suivants :

<b>CONCERNÉS</b>	<b>SECTEURS DE ZONE CONTIGUS</b>	<b>SECTEURS DE ZONES</b>
AVA 1	AD 2, AD 3, AD 7, AVA 3, AVB 2 ;	
AVA 2	AD 7, AVA 3, AVA 4 ;	
AVA 3	AD 7, AVA 1, AVA 2, AVA 4, AVA 5, AVB 2 ;	
AVA 4	AD 7, AVA 2, AVA 3, AVA 5 ;	
AVA 5	AVA 3, AVA 4, AVB 2 ;	
AVA 6	AD 6, AVB 1 ;	
AVA 7	Récréfo 1;	
AVB 1	AD 6, AVA 6, AVB 2, AF 1, U 1 ;	
AVB 2	AD 3, AVA 1, AVA 3, AVA 5, AVB 1, AF 1, U 1.	

Une illustration des secteurs de zones identifiés ci-haut et les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de cette disposition du second projet peuvent être obtenus au bureau du soussigné, 787, chemin Saint-Julien, municipalité de Saint-Julien, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 14 heures 30.

Pour être valide toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et le secteur de zone d'où elle provient, et le cas échéant, mentionner le secteur de zone à l'égard de laquelle la demande est faite ;
- **être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 13 mars 2010.**

- être signée par au moins 12 personnes intéressées du secteur de zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées du secteur de zone d'où elle provient n'excède pas 21.

Conditions pour être une personne intéressée :

Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 1<sup>er</sup> mars 2010:

-être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle ;  
-être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans la zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 1<sup>er</sup> mars 2010, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

Toutes dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Le second projet du règlement numéro 318 peut être consulté au bureau du soussigné, 787, chemin Saint-Julien, municipalité de Saint-Julien, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 14 heures 30.

Donné à la municipalité de Saint-Julien, ce 2 mars 2010.

Par Réjean Gouin, secrétaire-trésorier / directeur général

### **Travaux de nettoyage dans les cours d'eau**

Le projet du règlement # 320 relatif aux travaux de nettoyage dans les cours d'eau municipaux ou inter-municipaux a été déposé et la conseillère Lynda Lemay donne un avis de motion, qu'à une séance subséquente, le règlement # 320 sera adopté.

### **Formation (règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées)**

La municipalité de Saint-Julien autorise Robert Masson, l'inspecteur en bâtiment et en environnement, à participer à la formation (règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2, r.8) offert par la COMBEQ, les 8 et 9 avril prochain à Trois-Rivières. Les frais d'inscription de 445\$ plus taxes sont payés par la municipalité ainsi que les frais de repas et de transport.

### **Assurances - reconduction**

La municipalité de Saint-Julien renouvelle son portefeuille d'assurances avec la compagnie Promutuel Appalaches-St-François pour un montant de 4 061 \$ plus taxes pour la période du 1er mars 2010 au 28 février 2011.

### **Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

Le ministère des transports a versé une compensation de 178 490 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009. Les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes. La municipalité de Saint-Julien informe le

ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

### **Séance du conseil d'avril reportée**

La municipalité de Saint-Julien reporte la séance du conseil du lundi 5 avril au mardi 6 avril.

### **À vendre**

Table de massage pliante et portative. 100 \$. 418 423-7794

### **Objet perdu**

La municipalité a trouvé une clé d'un casier postal

### **Journée de la ruralité**

Les sujets : bilan du pacte rural 2007-2014 des municipalités, bilan et informations sur les projets régionaux, vidéo, témoignages et échanges sur la participation et la mobilisation des citoyens.

La journée de la ruralité 2010, se tiendra le samedi 13 mars de 9 h à 15 h au centre communautaire de Saint-Julien. L'activité s'adresse aux élus et membres des comités du pacte rural, des comités famille et comités de loisirs. Aucun frais d'inscription, service de garde sur place. Les personnes intéressées doivent s'inscrire au bureau municipal avant le 9 mars.

### **Projet d'éoliennes**

Plusieurs citoyens demandent au conseil municipal de Saint-Julien de se prononcer sur l'implantation possible de projets éoliens sur le territoire de la municipalité et que ces citoyens sont contre de tels projets. Il n'y a pas de projet spécifique d'implantation d'éoliennes encore déposé et visant le territoire de la municipalité de Saint-Julien. Dans les circonstances, il est impossible d'évaluer toutes les retombées d'un tel éventuel projet. Pour ces motifs, la municipalité de Saint-Julien a adoptée une résolution qui spécifie que : **«La Municipalité de Saint-Julien ne donnera jamais son accord sur l'implantation d'un projet d'éolienne quelconque sur son territoire, tant que tel projet n'aura pas été officiellement connu, analysé et que les citoyens de Saint-Julien aient été consultés, y compris, si nécessaire, par une consultation publique ».**

### **Pacte rural / Volet culturel**

Le comité du pacte rural a nommé Mme Danielle Giroux et M. Michel Tremblay pour développer un volet culturel qui sera chapeauté par le comité des loisirs de St-Julien. Comme première action, nous invitons vivement tous les artistes et artisans de St-Julien, quelque soit leurs domaines d'activités, à une première rencontre le dimanche 7 mars prochain à

11 h 00 dans la petite salle du centre communautaire. Cette première rencontre a comme buts de se connaître, d'exprimer ses besoins et de formuler des actions. Nous vous attendons.

## **Service de bibliothèque municipale**

Prenez note que notre Bibliothèque municipale est ouverte tous les dimanches de 10 h à 12 h et c'est gratuit. Pour plus d'informations, contactez Yolande au 418 423-4322 ou par e-mail à [bibliotheque@st-julien.ca](mailto:bibliotheque@st-julien.ca). Pour avoir accès à la bibliothèque, vous devez entrer par la porte de côté.

### **Faites-vous connaître en faisant partie du :**

#### **« *Bottin des ressources de Saint-Julien* »**

Que vous possédiez une entreprise, que vous soyez travailleur autonome, que vous désiriez présenter vos talents d'artiste/artisan/musicien, etc. ou encore pour présenter un organisme auquel vous faites partie, joignez-vous à la prochaine parution du « Bottin des ressources de Saint-Julien ».

Le bottin inclura aussi une section « Services d'entraide » pour les personnes désireuses d'offrir du soutien gratuitement.

Une version papier paraîtra dans les prochains mois et le bottin fera aussi partie du nouveau site internet de Saint-Julien.

Pour vous inscrire, veuillez communiquer avec Alain Coderre ou Maryse Baillargeon au numéro de téléphone suivant : (418) 423-2958 ou par courriel :

[alaincoderre@hotmail.com](mailto:alaincoderre@hotmail.com) avant le 26 mars prochain.

Note : Ce service est offert gratuitement par la municipalité de Saint-Julien.

### **Vous cherchez une salle pour un événement spécial?**

Les salles du centre communautaire de St-Julien vous sont offertes à un prix abordable : 100\$ pour la grande salle et 75\$ pour la petite salle.

Pour informations ou réservation : 418-423-4295.

### **Les fermières de St-Julien**

Réunion mensuelle, le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois à 19 h 30.

Atelier à tous les mercredis à 13 h 30.

### **N'oubliez pas, on avance l'heure le 14 mars 2010**

### **Prochaine parution : le 16 avril 2010**

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Canada, 2004

Bibliothèque nationale du Québec, 2004

ISSN 1712-5502